6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iA Sociétés financière inc.	21 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
FNB indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD	18 janvier 2019	Ontario
FNB de gestion de la trésorerie TD		
FNB à faible volatilité systématique d'actions internationales TD		
FNB à gestion active de dividendes bonifiés mondiaux TD		
iShares ESG MSCI Canada Index ETF	21 janvier 2019	Ontario
iShares ESG MSCI USA Index ETF		
iShares ESG MSCI EAFE Index ETF		
iShares ESG MSCI Emerging Markets Index ETF		
iShares ESG Canadian Aggregate Bond Index ETF		
iShares ESG Canadian Short Term Bond Index ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Laurentienne du Canada	21 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
FNB actif d'actions privilégiées canadiennes BNI FNB des entreprises familiales canadiennes BNI FNB de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	16 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FNB d'investissements alternatifs liquides BNI	16 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Yukon - Nunavut
Fonds Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D) Fonds Desjardins IBrix Focus actions canadiennes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D) Fonds Desjardins IBrix Actions mondiales à faible volatilité (parts de catégories A, I, C, F et D) Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D) Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégories A, I, C, F et D)	21 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrado - Territoires du Nord-Oue - Yukon - Nunavut
Les Entreprises Bold Capital	22 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrade - Territoires du Nord-Oue - Yukon - Nunavut
CARDS II Trust ^{MD}	18 janvier 2019	Ontario
FNB actif de dividendes canadiens Dynamique iShares FNB actif d'obligations croisées Dynamique iShares FNB actif de dividendes mondiaux Dynamique iShares FNB actif d'actions privilégiées Dynamique iShares FNB actif de dividendes américains	22 janvier 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
iShares		
FNB actif de sociétés américaines moyennes Dynamique iShares		
FNB actif de services financiers mondiaux Dynamique iShares		
FNB actif de titres de qualité à taux variable Dynamique iShares		
FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale	18 janvier 2019	Ontario
FNB Horizons Indice d'actions privilégiées canadiennes échelonnées		
FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale		
FNB lié à l'indice SmartBe Global Value Momentum Trend	17 janvier 2019	Alberta
Fonds actif de dividendes canadiens Dynamique	21 janvier 2019	Ontario
Fonds actif d'obligations croisées Dynamique		
Fonds actif de dividendes mondiaux Dynamique		
Fonds actif de services financiers mondiaux Dynamique		
Fonds actif de de titres de qualité à taux variable Dynamique		
Fonds actif d'actions privilégiées Dynamique		
Fonds actif tactique d'obligations Dynamique		
Fonds actif de dividendes américains Dynamique		
Fonds actif de sociétés américaines moyennes Dynamique		
Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie	16 janvier 2019	Ontario
SLANG Worldwide Inc.	21 janvier 2019	Ontario
Vanguard Global Liquidity Factor ETF	16 janvier 2019	Ontario

Nom de l'émetteur Date du visa Autorité principale1

Vanguard Global Minimum Volatility ETF

Vanguard Global Momentum Factor ETF

Vanguard Global Value Factor ETF

Vanguard Conservative Income ETF

Portfolio

Vanguard Conservative ETF Portfolio

Vanguard Balanced ETF Portfolio

Vanguard Growth ETF Portfolio

Vanguard All-Equity ETF Portfolio

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme RBC	22 janvier 2019	Ontario
FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC		
FNB indiciel mondial d'obligations gouvernementales RBC (CAD – Couvert)		
FNB indiciel d'actions canadiennes RBC		
FNB indiciel d'actions américaines RBC		
FNB indiciel d'actions internationales RBC		
FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC		
Fonds à revenu élevé Purpose	22 janvier 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale¹
Fonds d'obligations à court terme Ninepoint Catégorie d'obligations à court terme Ninepoint Catégorie d'actifs tangibles Ninepoint	22 janvier 2019	Ontario
Fonds de dividendes de base Purpose Fonds de rendement stratégique Purpose	22 janvier 2019	Ontario
Fonds indiciel d'obligations canadiennes RBC Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC Fonds indiciel canadien RBC Fonds indiciel américain RBC Fonds américain indiciel neutre en devises RBC Fonds international indiciel neutre en devises RBC	21 janvier 2019	Ontario
Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie	18 janvier 2019	Ontario
Fonds multi-stratégies neutre au marché Purpose	22 janvier 2019	Ontario
Invesco S&P International Developed Low Volatility Index ETF	22 janvier 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque canadienne de l'Ouest	22 janvier 2019	4 janvier 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque Nationale	16 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2019	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Royale du Canada	4 janvier 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	8 janvier 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	8 janvier 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	9 janvier 2019	30 janvier 2018
Capital Power Corporation	16 janvier 2019	11 mai 2018
Dividend 15 Split Corp.	18 janvier 2019	1 ^{er} juin 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	21 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 janvier 2019	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2019	28 décembre 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	17 janvier 2019	28 juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	17 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	22 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	22 janvier 2019	28 juin 2018
Ontario Power Generation Inc.	16 janvier 2019	12 septembre 2017
SmartCentres Real Estate Investment Trust	16 janvier 2019	1er février 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 ») et au Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BevCanna Enterprises Inc.	2018-07-11 au 2018-07-12	2 184 323 \$
Blackstone Tactical Opportunities Fund III L.P.	2018-07-12	10 532 800 \$
BonTerra Resources Inc.	2018-07-12	1 600 000 \$
Chemistree Technology Inc.	2018-07-11	1 949 365 \$
EIG Nova Co-Investment, L.P.	2018-07-11	19 726 500 \$
Element Limited Partnership	2018-07-20	400 000 \$
Fiducie de Revenu Résidentiel Équiton	2018-07-09	5 000 \$
Franchise Cannabis Corp.	2018-07-09	4 121 600 \$
Franklin Global Real Assets Fund	2018-07-09 au 2018-07-13	10 085 108 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ACM Commercial Mortgage Fund	2018-10-31	38 534 756 \$
Alyeska Fund, L.P.	2018-12-01	39 573 000 \$
Analytic US Low Volatility Equity Fund	2018-01-12 au 2018-05-04	13 731 \$
Capstone Fixed Income Fund	2018-01-05 au 2018-12-28	10 335 917 \$
Capstone Mortgage Pool	2018-01-02 au 2018-12-03	30 098 136 \$
Capstone Non-Traditional Equity Pool	2018-01-05 au 2018-12-28	9 882 090 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Capstone Traditional Equity Pool	2018-01-05 au 2018-12-28	3 089 628 \$
Carlyle Credit Opportunities Fund (<i>Parallel</i>), L.P.	2018-11-30	18 355 380 \$
Catégorie de société canadiennes select signature	2017-01-01 au 2017-12-31	5 583 767 \$
Cl Black Creek International Equity Pool	2017-01-01 au 2017-12-31	970 444 932 \$
Cooper's Hawk Investments-Alternative Investments	2017-04-07 au 2017-12-31	23 180 823 \$
Davis-Rea Equity Fund	2018-01-11 au 2018-11-30	340 785 \$
Dragoneer Global Fund II, L.P.	2018-03-20	3 269 250 \$
Fonds commun Addenda obligation gouvernements long terme durée active	2017-01-10 au 2017-12-11	4 135 000 \$
Fonds croissance américaine power dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	40 795 \$
Fonds d'actions mondiales Long/Short Landry	2018-01-01 au 2018-12-31	1 925 997 \$
Fonds de financement d'infrastructures par emprunt Stonebridge II, S.E.C.	2018-09-28 au 2018-12-04	45 879 000 \$
Fonds de rendement à prime dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	19 887 077 \$
Fonds de rendement stratégique dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	261 516 \$
Fonds d'investissement de la fondation du grand Montréal	2017-01-01 au 2017-12-31	80 010 167 \$
Fonds Fiera actions privilégiées	2017-01-01 au 2017-12-31	74 276 336 \$
Fonds Hexavest États-Unis	2017-01-01 au 2017-12-31	276 755 803 \$
Fonds Hexavest Europe	2017-01-01 au 2017-12-31	330 892 248 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds Hexavest Pacifique	2017-01-01 au 2017-12-31	87 362 104 \$
Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel	2017-12-04 au 2017-12-31	1 284 200 \$
Fonds IA Clarington marché monétaire	2017-12-04 au 2017-12-31	126 000 \$
Fonds marché monétaire Montrusco Bolton	2017-01-01 au 2017-12-31	259 517 805 \$
Fonds Ogligataire Baker Gilmore & Associes	2017-01-01 au 2017-12-31	13 969 150 \$
Fonds privé en gestion commune stratégie mondiale à rendement absolu gestion d'actifs Manuvie	2017-01-01 au 2017-12-31	50 000 \$
Fonds revenu plus Razorbill Landry	2018-01-01 au 2018-12-31	12 680 578 \$
Fonds valeur adaptatif Long/Short Landry	2018-01-01 au 2018-12-31	3 000 \$
Goldman Sachs Financial Square Treasury Solutions Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	119 095 521 \$
Hugheslittle Balanced Fund	2018-01-15 au 2018-12-15	655 972 382 \$
Hugheslittle Value Fund	2018-01-15 au 2018-12-15	16 007 120 \$
Libertas Real Asset Opportunities Fund	2018-01-02 au 2018-12-03	2 346 957 \$
Mandat privé tactique d'obligations dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	7 318 716 \$
Marshallzehr Mortgage Opportunities Fund LP	2018-01-02 au 2018-12-03	8 924 982 \$
Mercer Money Market Fund	2017-01-20 au 2017-12-28	108 926 000 \$
Mortgage Fund Two	2018-09-30	67 500 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Non-Traditional Invest Capital Appreciation Pooled Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	169 405 878 \$
North Haven Senior Loan Fund Offshore L.P.	2018-06-07	51 888 000 \$
Pavilion Flow-Through L.P.	2018-12-31	2 264 200 \$
Pier 21 global value pool	2018-01-03 au 2018-12-27	64 293 161 \$
Portefeuille FDP obligations canadiennes	2017-01-01 au 2017-12-31	39 853 728 \$
Prime Property Fund, LLC	2017-12-31	130 468 000 \$
PRTS CAM PTE. LTD.	2018-01-22	1 665 985 \$
QV Canadian Balanced Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	24 828 632 \$
QV Canadian Bond Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	21 707 083 \$
QV Canadian Equity Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	96 310 353 \$
QV Canadian Small Cap Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	1 364 812 448 \$
QV Global Equity Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	29 589 519 \$
Signature Canadian Bond Pool	2017-01-01 au 2017-12-31	7 198 486 \$
Venator Investment Trust	2018-01-02 au 2018-12-03	924 923 \$
WHL (Canada) I LP	2018-01-01 au 2018-10-01	14 768 173 \$
Windwise Canadian Short-Term Investment NL FD	2017-01-03 au 2017-12-29	670 856 894 \$
Windwise MSCI EAFE Index Non-Lending Fund for Exempt Organizations	2017-01-03 au 2017-12-29	12 821 482 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Windwise S&P 500 Index NI FD For Exempt Organizations	2017-01-03 au 2017-12-29	25 313 532 \$
Windwise S&P Midcap 400 Index Securities Lending Fund for Exempt Organizations	2017-01-03 au 2017-12-05	7 452 404 \$
York Special Opportunities Fund III-B. L.P.	2018-12-27	136 410 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Green Growth Brands Inc.

Vu la demande présentée par Green Growth Brands Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (I'« Autorité ») le 28 décembre 2018 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2 de l'article 3.1 et l'article 6.1 du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat, RLRQ, c. V-1.1, r. 35 (le « Règlement 62-104 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1;

Vu le Règlement 14-101 sur les définitions, RLRQ, c. V -1.1, r. 3 et les termes définis suivants :

- « Aphria » : Aphria Inc., l'émetteur visé par l'offre;
- « dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2 de l'article 3.1 du Règlement 62-104 d'établir une version française des documents visés;
- « documents visés » : les documents intégrés par renvoi dans la note d'information;
- « note d'information » : la note d'information de l'initiateur portant sur l'offre, y compris les documents visés, ainsi que tout avis de changement ou de modification s'y rapportant;
- « offre » : l'offre publique d'achat que l'initiateur entend lancer pour acquérir les titres;
- « titres » : la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Aphria;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire;

Vu les considérations suivantes :

- 1. L'initiateur est un émetteur assujetti en Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Québec et en Nouvelle-Écosse;
- 2. Aphria est un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada à l'exception du Québec;
- 3. L'initiateur entend lancer l'offre et déposer la note d'information en version anglaise et en version française, à l'exception des documents visés, le ou vers le 7 janvier 2019;
- 4. L'offre prévoira un délai de 105 jours au cours duquel les porteurs pourront déposer leurs titres en réponse à l'offre;
- 5. L'initiateur a démontré que le processus de traduction des documents visés a débuté en temps opportun;
- 6. L'initiateur n'est pas en mesure de compléter la traduction des documents visés d'ici le lancement de l'offre:

Vu les déclarations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dès que possible, mais au plus tard le 28 janvier 2019.

Fait le 4 janvier 2019.

Patrick Théorêt Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2019-FS-0002

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.